

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Séance du 12 avril 2017**

Le douze avril deux mil dix sept à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**Étaient présents** : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS, PÉAN, et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, et SALLEFRANQUE.

**12-04-2017-21**

**Pouvoirs** : Mme POLHER a donné pouvoir à M. CLAVÉ  
Mr HILLOOU a donné pouvoir à M. LETARGUA

Date de convocation le 07/04/2017

Nombre de conseillers en exercice : 14  
Présents : 11  
Procuration : 2  
Votants : 13

**Absente** : Mme BERT**Secrétaire de séance élue** : M. BAZIARD**OBJET : COMPLEXE DE PELOTE : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE**

Le Maire rappelle à l'assemblée les précédentes délibérations en date du 30 mai 2014 et du 23 octobre 2015 fixant la tarification pour l'utilisation du complexe de pelote de Mont.

La Fédération Française de Pelote de Basque sollicite la commune à plusieurs reprises dans l'année pour l'organisation de stages de perfectionnement.

Considérant les installations de la commune, le souhait d'accompagner la Fédération dans le développement de la pratique et de la formation de ces licenciés, le Maire propose de mettre à disposition gratuitement les aires de jeux (trinquet – mur à gauche) dans la limite de 12 jours /an.

Le Maire soumet la nouvelle proposition de tarification à l'approbation des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DECIDE** de mettre à disposition gratuitement les aires de jeux (trinquet – mur à gauche) dans la limite de 12 jours /an à la Fédération Française de Pelote de Basque.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques CLAVÉ

